

SUBVENTIONS AU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : INVENTAIRE NATIONAL – ITALIE

Introduction

1. Ce document constitue la contribution italienne au projet du Comité des pêcheries de l'OCDE, intitulé « Subventions au secteur de la pêche et développement durable ».
2. Ces dernières années, deux grands programmes ont été mis en oeuvre :
 - le programme financé par l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP), l'un des Fonds structurels de l'UE, qui couvre la période 2000-2006 et
 - le programme basé sur les plans triennaux nationaux. Ces plans préconisent la rationalisation et le développement du secteur de la pêche dans son ensemble, de même que la définition d'objectifs non seulement à court et moyen terme, mais aussi à un horizon plus lointain. A ce jour, sept plans triennaux nationaux ont été mis en œuvre.
3. Le premier programme, financé par l'IFOP, couvre onze grands domaines d'intervention :
 1. Programmes de désarmement
 2. Renouvellement de la flotte et modernisation des navires de pêche
 3. Protection des ressources halieutiques des zones marines côtières
 4. Aquaculture
 5. Equipement des ports de pêche
 6. Transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture
 7. Petite pêche côtière
 8. Mesures socio-économiques
 9. Promotion et recherche de nouveaux débouchés
 10. Actions mises en œuvre par les professionnels
 11. Actions innovatrices et assistance technique
4. D'autres ressources financières sont accordées dans le cadre des plans triennaux nationaux. Les financements alloués par la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture, qui relève du ministère des Politiques agricoles et forestières (Mipaf), sont consacrés à diverses mesures :
 1. Compensation pour les périodes de fermeture de la pêche
 2. Compensation pour les dommages au secteur de la pêche
 3. Soutien à la promotion et la commercialisation
 4. Remises d'intérêts et garanties d'emprunt
 5. Dépenses de gestion
 6. Dépenses de recherche

Tableau 1. Tableau récapitulatif (2004)

Catégorie de transfert	Budget	
	K EUR	%
Dépenses de gestion, de recherche et de police des pêches	52 697	27.6
Dépenses d'infrastructure des pêcheries ⁽¹⁾	72 857	38.2
Paielements pour l'accès aux eaux d'autres pays	-	-
Paielements au titre du désarmement des navires et du retrait des licences	36 562	19.2
Mesures d'investissement et de modernisation	10 475	5.5
Autres transferts au titre de la réduction des coûts	1 125	0.6
Soutien des revenus et assurance chômage	16 350	8.6
Transferts non classés ailleurs	547	0.3
Total	190 613	100

Note: Les dépenses d'infrastructure des pêcheries concernent les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation, ainsi que l'équipement des ports de pêche.

Programmes de désarmement

Objectif(s) du programme

Des aides au désarmement sont accordées pour réduire la flotte afin d'ajuster l'effort de pêche aux ressources disponibles, dans l'optique d'une gestion durable des pêcheries et d'une flottille de pêche rentable.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Paiements au titre du désarmement des navires et du retrait des licences

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Le programme concerne l'ensemble du secteur de la pêche, tout en visant en priorité les petits chalutiers.

Règles et conditions

Les mesures d'arrêt définitif des activités de pêche ne peuvent porter que sur des navires de dix ans ou plus.

Budget et dépenses

K EUR	2001-2002	2003	2004
Budget	119 214	26 300	36 562
Paiements	60 684	58 877	15 407

Durée

Période 2000-2006

Nombre de bénéficiaires

Navires désarmés : 1 764

Autres informations utiles

n.d.

Renouvellement de la flotte et modernisation des navires de pêche

Objectif(s) du programme

Renouvellement et modernisation de la flotte de pêche sans contribuer à un accroissement de la capacité de pêche.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Mesures d'investissement et de modernisation

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Le programme ne vise que les navires de moins de 400 GT.

Règles et conditions

L'aide accordée pour le renouvellement des navires de pêche est progressivement supprimée ; elle a été disponible jusqu'à la fin de 2004, mais seulement pour les navires de moins de 400 GT. Elle sera limitée aux Etats membres qui ont atteint les objectifs globaux prévus par l'UE en matière de capacité.

Budget et dépenses

K EUR	2001-2002	2003	2004
Budget	-	48 676	10 476
Paielements	-	2 199	16 265

Durée

Période 2000-2006

Nombre de bénéficiaires

Pêche maritime :

renouvellement : 466

modernisation de navires : 447

Pêche continentale :

renouvellement et modernisation de navires : 229

Autres informations utiles

n.d.

Protection des ressources halieutiques des zones marines côtières

Objectif(s) du programme

Equipements fixes ou mobiles destinés à la protection et au développement des ressources aquatiques, à l'exclusion du repeuplement.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Dépenses d'infrastructure des pêcheries

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Programme appliqué dans l'ensemble du pays

Règles et conditions

n.d.

Budget et dépenses

K EUR	2000-03	2004
Budget	8 932	24 014
Paielements	988	10 432

Durée

Période 2000-2006

Nombre de bénéficiaires

42 projets

Autres informations utiles

n.d.

Aquaculture

Objectif(s) du programme

- modernisation ou construction d'installations ;
- installation ou amélioration des systèmes de circulation d'eau des sites ;
- installation de nouveaux équipements ;
- adaptation aux normes d'hygiène de l'UE ;
- réduction de l'impact sur l'environnement.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Dépenses d'infrastructure des pêcheries

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Secteur de l'aquaculture

Règles et conditions

n.d.

Budget et dépenses

K EUR	2000-03	2004
Budget	28 809	18 89
Paievements	7 046	17 908

Durée

Période 2000-2006

Nombre de bénéficiaires

220 projets

Autres informations utiles

n.d.

Equipement des ports de pêche

Objectif(s) du programme

Les installations portuaires doivent être adaptées pour que le débarquement, la manutention et la commercialisation du poisson puissent s'effectuer dans les meilleures conditions possibles. En outre, les navires à quai ont besoin d'une gamme de services de plus en plus étendue.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Dépenses d'infrastructure des pêcheries

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Ports de pêche

Règles et conditions

n.d.

Budget et dépenses

K EUR	2000-2003	2004
Budget	27 283	14 824
Paiements	2 561	19 576

Durée

Période 2000-2006

Nombre de bénéficiaires

78 projets

Autres informations utiles

n.d.

Transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Objectif(s) du programme

- amélioration de la qualité et de l'hygiène de la production, surtout aux stades de la transformation et du conditionnement ;
- restructuration et modernisation des entreprises de transformation ;
- encouragement de l'innovation technologique et du développement de nouveaux produits ;
- augmentation de la valeur ajoutée des produits transformés.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Dépenses d'infrastructure des pêcheries

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Secteur de la transformation

Règles et conditions

n.d.

Budget et dépenses

K EUR	2000-2003	2004
Budget	37 782	15 530
Paiements	10 210	18 530

Durée

Période 2000-2006

Nombre de bénéficiaires

159 projets

Autres informations utiles

n.d.

Petite pêche côtière

Objectif(s) du programme

Les navires d'une longueur hors tout inférieure à 12 mètres représentent 68 % du nombre total de navires nationaux. Compte tenu de l'importance de la pêche pratiquée par ces navires dans un certain nombre de régions et de leur contribution à l'emploi, ceux-ci bénéficient de mesures particulières visant à améliorer les conditions de la pratique de la petite pêche côtière. De surcroît, lorsqu'un certain nombre de propriétaires de navires ou de cellules familiales de pêcheurs pratiquant la petite pêche côtière mettent en oeuvre un projet collectif intégré pour améliorer la structure de leurs activités de pêche, les participants peuvent bénéficier d'une prime forfaitaire globale.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Transferts non classés ailleurs

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Uniquement la petite pêche côtière (navires dont la longueur hors tout est inférieure à 12 mètres).

Règles et conditions

Budget et dépenses

K EUR	2000-2003	2004
Budget	2 948	547
Paielements	150	2 140

Durée

Période 2000-2006

Nombre de bénéficiaires

82 projets

Autres informations utiles

n.d.

Mesures socio-économiques

Objectif(s) du programme

Ces mesures ont été mises en place pour assurer aux pêcheurs un soutien des revenus et une aide à la préretraite, pour les aider à se reclasser ou à diversifier leurs activités en dehors de la pêche maritime, et pour aider les jeunes pêcheurs qui deviennent pour la première fois propriétaires ou copropriétaires d'un navire de pêche.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Soutien des revenus et assurance chômage

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Ce programme vise :

- les pêcheurs justifiant d'au moins douze mois d'exercice de la profession, pour autant que le navire de pêche sur lequel étaient embarqués les bénéficiaires de la mesure ait fait l'objet d'un arrêt définitif de ses activités de pêche,
- les pêcheurs justifiant d'au moins cinq ans d'exercice de la profession, en vue de leur reconversion ou de la diversification de leurs activités, hors de la pêche maritime, dans le cadre d'un plan social individuel ou collectif,
- les pêcheurs âgés de moins de 35 ans qui peuvent justifier d'au moins cinq ans d'exercice de la profession de pêcheur ou qui peuvent justifier d'une formation professionnelle équivalente, et qui deviennent pour la première fois propriétaires ou copropriétaires d'un navire de pêche, pour autant que les conditions visées ci-après sont remplies :
 - i. la longueur hors tout du navire doit se situer entre 7 et 24 mètres ; au moment de l'acquisition du droit de propriété, le navire doit avoir entre 10 et 20 ans, il doit être opérationnel et être enregistré dans le fichier communautaire des navires de pêche ;
 - ii. le transfert de propriété n'a pas lieu au sein d'une même famille, jusqu'au deuxième degré de parenté.

Règles et conditions

Voir : Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires.

Budget et dépenses

K EUR	2000-2003	2004
Budget	223	615
Paielements	0	357

Durée

Période 2000-2006

Nombre de bénéficiaires

23 projets

Autres informations utiles

n.d.

Promotion et recherche de nouveaux débouchés

Objectif(s) du programme

Ce programme a été mis en place pour encourager la consommation de poissons, de crustacés et de mollusques non surexploités ou mal connus du public. Une aide peut aussi être accordée pour l'organisation de foires, de salons, d'expositions, de programmes de certification de la qualité et d'études de marché, ou encore pour la participation à toutes ces activités.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Dépenses de gestion, de recherche et de police des pêches

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Programme appliqué dans l'ensemble du pays

Règles et conditions

n.d.

Budget et dépenses

K EUR	2000-2003	2004
Budget	17 144	3 155
Paielements	5 709	4 920

Durée

Période 2000-2006

Nombre de bénéficiaires

108 projets

Autres informations utiles

n.d.

Actions mises en œuvre par les professionnels

Objectif(s) du programme

Actions entreprises par les organisations de pêcheurs en vue de la promotion de la qualité des produits de la pêche.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Dépenses de gestion, de recherche et de police des pêches

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Programme appliqué dans l'ensemble du pays

Règles et conditions

n.d.

Budget et dépenses

K EUR	2000-2003	2004
Budget	12 991	17 821
Paiements	2 818	17 165

Durée

Période 2000-2006

Nombre de bénéficiaires

211 projets

Autres informations utiles

n.d.

Actions innovatrices et assistance technique

Objectif(s) du programme

Mesures innovatrices et assistance technique, telles que des projets pilotes portant notamment sur la pêche exploratoire, des programmes de formation, des échanges de savoir-faire.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Dépenses de gestion, de recherche et de police des pêches

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Programme appliqué dans l'ensemble du pays

Règles et conditions

n.d.

Budget et dépenses

K EUR	2000-2003	2004
Budget	12 359	7 061
Paiements	5 851	6 761

Durée

Période 2000-2006

Nombre de bénéficiaires

204 projets

Autres informations utiles

n.d.

Compensation pour les périodes de fermeture de la pêche

Objectif(s) du programme

Parallèlement à la réduction de la capacité de pêche, des arrêts temporaires de l'activité sont mis en oeuvre pour réguler l'effort. Cette mesure, qui est prise dans le cadre des plans nationaux de reconstitution des stocks, impose une cessation temporaire d'activité aux chalutiers de fond et aux chalutiers pélagiques. Les limitations de l'effort de pêche jouent un rôle important dans les stratégies de reconstitution, en particulier quand elles visent des espèces capturées dans des pêcheries mixtes.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Soutien des revenus et assurance chômage

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Chalutiers de fond et pélagiques

Règles et conditions

Le calendrier de fermeture est fixé d'une année sur l'autre, après la saison du frai de l'espèce prioritairement visée. En règle générale, en mer Adriatique la pêche est arrêtée de la mi-juillet à la mi-août, en mer Adriatique méridionale et en mer Ionienne de la mi-août à la mi-septembre, en mer Tyrrhénienne de la mi-septembre à la mi-octobre. En outre, la fermeture est obligatoire pour les terrains de pêche situés à l'est tandis qu'elle est facultative pour ceux situés à l'ouest.

Budget et dépenses

K EUR	2001	2002	2003	2004
Budget	-	19 258	-	11 935
Paiements	-	9 648	-	6 935

Durée

Equivalente à la durée du plan national de reconstitution des stocks

Nombre de bénéficiaires

n.d.

Autres informations utiles

n.d.

Compensation pour les dommages au secteur de la pêche

Objectif(s) du programme

Un Fonds national de solidarité pour la pêche a été créé pour aider le secteur en cas de catastrophes naturelles, ou d'état de la mer et de conditions météorologiques exceptionnellement défavorables, en application de la loi nationale n° 72/99.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Soutien des revenus et assurance chômage

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Secteur de la pêche dans son ensemble

Règles et conditions

n.d.

Budget et dépenses

K EUR	2001	2002	2003	2004
Budget	2 582	1 085	2 900	3 800
Paiements	-	671	200	758

Durée

Equivalente à la durée du plan triennal national

Nombre de bénéficiaires

n.d.

Autres informations utiles

n.d.

Soutien à la promotion et la commercialisation

Objectif(s) du programme

Ce programme vise à soutenir des campagnes de promotion, y compris celles destinées à valoriser la qualité ou celles liées à la certification de la qualité, la labellisation, la rationalisation des dénominations et la normalisation des produits.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Dépenses de gestion, de recherche et de police des pêches

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Secteur de la pêche dans son ensemble

Règles et conditions

n.d.

Budget et dépenses

K EUR	2001	2002	2003	2004
Budget	5 266	2 401	3 250	4 570
Paiements	3 491	3 467	1 880	3 720

Durée

Equivalente à la durée du plan triennal national

Nombre de bénéficiaires

n.d.

Autres informations utiles

n.d.

Remises d'intérêts et garanties d'emprunt

Objectif(s) du programme

Un Fonds national de crédit a été créé pour soutenir les investissements du secteur à l'aide de remises d'intérêts et de garanties d'emprunt.

Forme d'aide

Prêts à intérêts réduits

Catégorie de transfert

Autres transferts au titre de la réduction des coûts

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Secteur de la pêche dans son ensemble

Règles et conditions

n.d.

Budget et dépenses

K EUR €	2001	2002	2003	2004
Budget	620	310	340	1 125
Paiements	620	310	340	1 125

Durée

Equivalente à la durée du plan triennal national

Nombre de bénéficiaires

n.d.

Autres informations utiles

n.d.

Dépenses de gestion

Objectif(s) du programme

Financements alloués par la Direction générale pour la pêche et l'aquaculture du ministère des Politiques agricoles et forestières (Mipaf) pour aider à la formation et la qualification des associations de l'industrie halieutique, renforcer la coopération, financer les accords de programme ; cette mesure vise en particulier à renforcer le rôle et la fonction des associations de pêcheurs au sein du réseau de coopératives.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Dépenses de gestion, de recherche et de police des pêches

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Secteur de la pêche dans son ensemble

Règles et conditions

n.d.

Budget et dépenses

K EUR €	2001	2002	2003	2004
Budget	28 177	22 523	19 020	13 342
Paiements	10 241	17 341	11 580	9 365

Durée

Equivalente à la durée du plan triennal national

Nombre de bénéficiaires

n.d.

Autres informations utiles

n.d.

Dépenses de recherche

Objectif(s) du programme

Financements alloués par la Direction générale pour la pêche et l'aquaculture du ministère des Politiques agricoles et forestières (Mipaf) pour soutenir les études et la recherche appliquée.

Forme d'aide

Subvention

Catégorie de transfert

Dépenses de gestion, de recherche et de police des pêches

Récupération des coûts ou charges compensatrices

Aucune

Pêche, pêcheries ou secteur(s) bénéficiaires

Secteur de la pêche dans son ensemble

Règles et conditions

n.d.

Budget et dépenses

K EUR	2001	2002	2003	2004
Budget	14 794	2 276	27 290	6 748
Paiements	1 280	5 733	6 830	11 278

Durée

Equivalente à la durée du plan triennal national

Nombre de bénéficiaires

n.d.

Autres informations utiles

n.d.